

Bienvenue



Ordre du jour (1^{ère} partie)

- Bienvenue
- Procès-verbal du 09.06.2016 à Crans-près-Céligny
- Présentation de Mme Jacqueline de Quattro
«Politiques publiques : la délicate pesée d'intérêts»

Ordre du jour (2^{ème} partie)

- Informations générales de la Présidente et du Comité
 - Péréquation
 - Aménagement du territoire
 - AVASAD
 - Commune de Mauraz
 - Sortie récréative
 - Lieu des prochaines assemblées générales



Ordre du jour (3^{ème} partie)

- Divers et propositions de l'assemblée



Introduction et souhais de bienvenue



Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juin 2016 à Crans-près-Céligny



Présentation de Mme Jacqueline de Quattro

«Politiques publiques : la délicate pesée d'intérêts»

Informations générales de la Présidente et du Comité

- Péréquation
- Aménagement du territoire
- AVASAD
- Commune de Mauraz
- Sortie récréative
- Lieu des prochaines assemblées générales



Péréquation

(J. Byrne Garelli)



Historique Péréquation

- Juin 2015 : le CE lance le paquet RIE III.
- Juillet 2015 : l'UCV et l'AdCV soutiennent le paquet RIE III.
- Septembre 2015 : [RIE III est accepté par le Grand Conseil.](#)
- Janvier 2016 : le CE décrète la modification de la péréquation intercommunale pour le 1^{er} janvier 2017.
- Janvier 2016 : l'UCV et l'AdCV s'opposent au décret du CE.
- Février / mars : l'UCV formule des propositions.
- Mars 2016 : l'AdCV s'y oppose et fait une contre-proposition transitoire ->2019.
- Mai 2016: le CE retient les propositions de l'UCV.
- Juin 2016 : dépôt de l'EMPL et de l'EMPL complémentaire.
- Septembre 2016 : [adoption du décret par le Grand Conseil.](#)



Analyse critique du projet CE/UCV

- L'impact financier réel de RIE III n'est pas connu.
- Le montant exact de la compensation fédérale est inconnu, seule une évaluation a été faite (34 mios).
- Référendum au niveau fédéral.
- Selon Stat-Vaud, le critère « emploi » choisi pour répartir cette compensation repose sur des statistiques fédérales souffrant d'inconvénients majeurs, surtout pour les petites communes, qui risquent d'être pénalisées.
- Avec le critère emploi, des communes ayant des entreprises internationales sur leur territoire vont gagner sur les 2 tableaux.

Conséquences Péréquation

1. Les chiffres pour 2017 ne seront disponibles que d'ici 10 jours...
2. ...trop tard pour les budgets 2017.
3. ...trop tard pour l'adoption de l'arrêté d'imposition 2017.

Impact de la Péréquation

Communes AdCV

- 16/70 toucheront 0.3 à 2.6 pts d'impôts
- 54/70 verseront 0.6 à 17.7 pts d'impôts
dont 16 de 4 à 9 pts d'impôts; et 8 de 9 à 17.7 pts

Communes non-membres

- 41 verseront 0.1 à 11.3 pts d'impôts
dont 9 > 4 pts d'impôts; et 1 > 9 pts d'impôts

Péréquation : Situation à venir

Demande d'augmentation du taux d'imposition

Accepté par CC / CG

Refusé par CC / CG

Référendum

Accepté

Refusé

Recettes insuffisantes pour payer la
péréquation intercommunale

Si contribuables à
bouclier fiscal

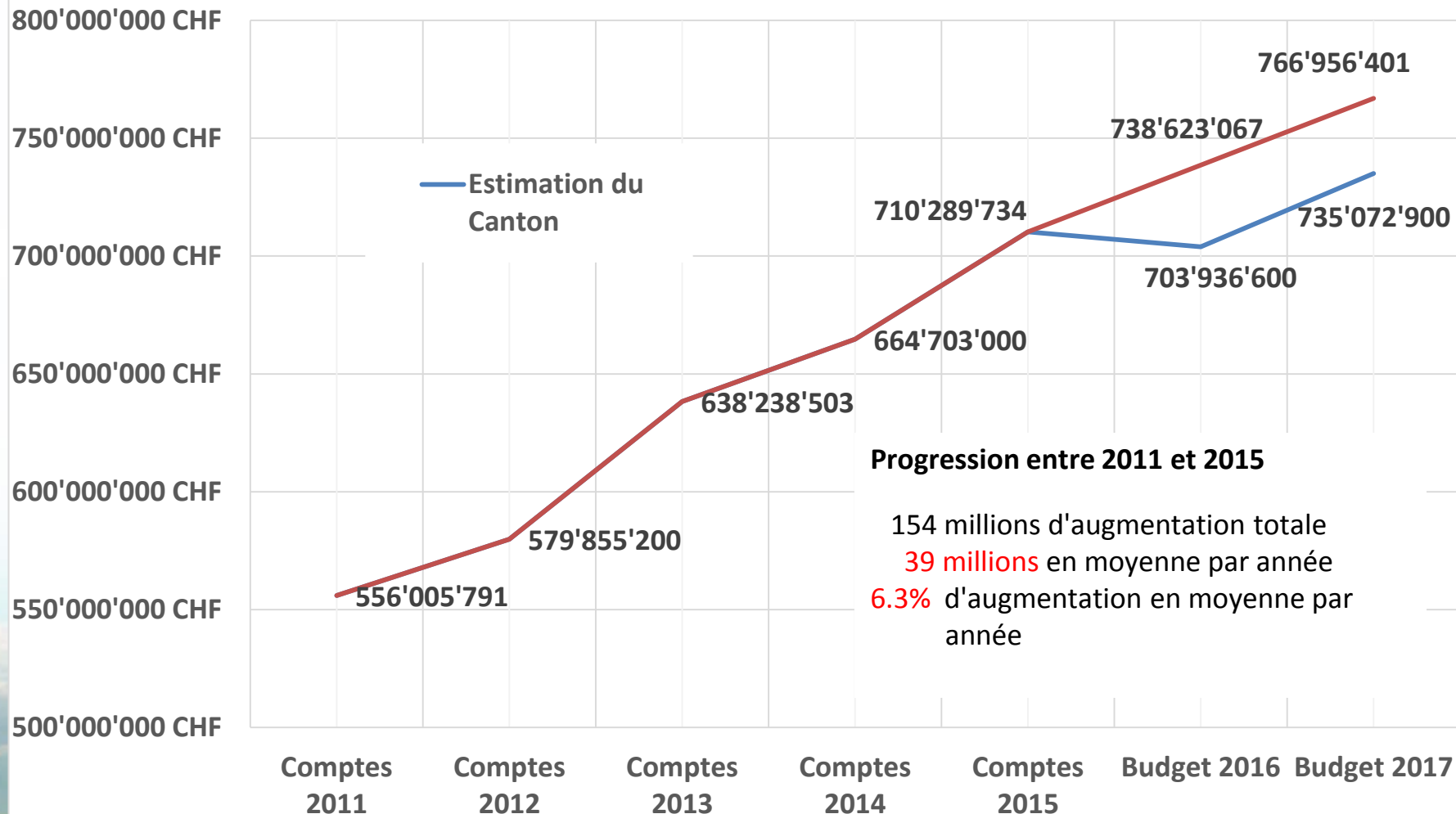
Facture reportée sur contribuables
« ordinaires »

Péréquation : Risques

1. Obligation pour les communes de payer.
2. Insuffisance de recettes pour faire face à la péréquation intercommunale.
3. Risque de fuite de «bons» contribuables.
4. Vente de patrimoine communal (?)

Exemple de St-George

Evolution de la facture sociale nette à charge des communes



Aménagement du territoire

(P. Stampfli)

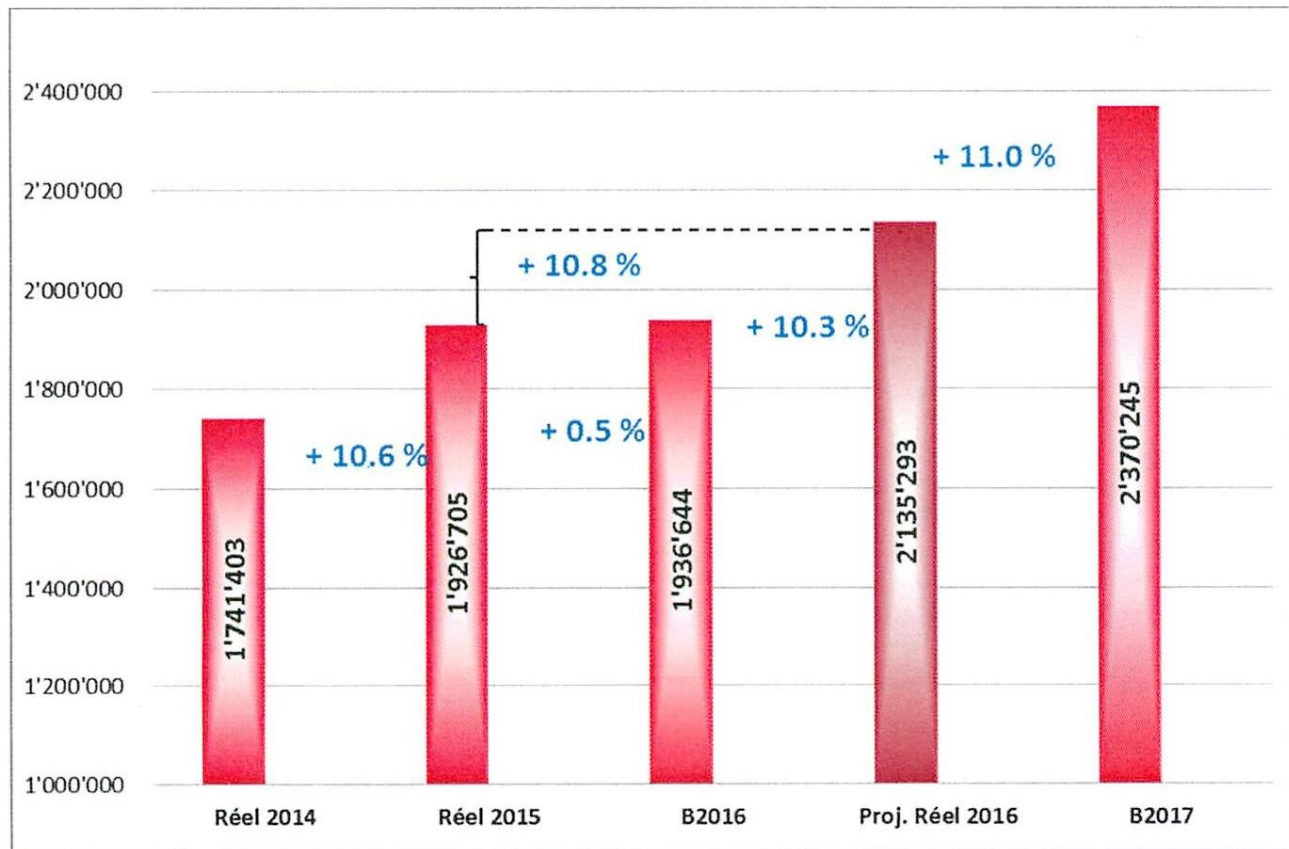


AVASAD

(J. Byrne Garelli)

AVASAD

Croissance annuelle des prestations excédent 10% depuis 2014 :





Commune de Mauraz

Assemblée Générale de l'AdCV
29 septembre 2016 à Jouxens-Mézery



Présentation de Mauraz



Cuarnens

Villars-Bozon
et L'Isle

Pampigny

- Tout d'abord j'aimerais exprimer notre immense gratitude à l'AdCV, qui nous a déjà soutenus dans le passé, de nous offrir cette tribune pour présenter le problème auquel notre commune fait face aujourd'hui.**
- Mauraz est une petite commune du Pied du Jura, où il fait bon vivre et qui peut compter sur une solidarité et une bonne entente de tous ses citoyens.**
- Pour un problème de traitement des eaux usées, Mauraz se trouve actuellement dans une situation d'où elle ne peut sortir seule.**
- Il n'est certes pas facile, ni très courant, pour une commune de faire appel à la solidarité d'autres communes. Je vous remercie d'avance de nous prêter votre attention à la recherche d'une solution.**



Fiche signalétique

- ◆ Population 49
- ◆ Surface 48 ha
- ◆ Taux d'imposition 74
- ◆ District: Morges
- ◆ Autorités:
Reto Zehnder: syndic
Frédéric Pfeiffer: municipal
Claude Schaer: municipal
J.-C. Huguet: président CG

Quelques données financières 2015	En milliers CHF	En points d'impôts Valeur du pt. 1'648
Solde net péréquation	5.67	3.99
Facture sociale	20.37	14.36
Dép. thématiques	- 4.67	-3.29
Réforme policière	4.44	3.13
Total	25.82	18.19
Enseignement	25.9	
Contributions sociales	11.2	
PCI	5.1	
Total	84.2	
Revenus	115.7	74
Disponible	47.7	



L'histoire d'une lente agonie !

- ❑ Selon le droit fédéral, le financement de l'épuration par les impôts est illicite depuis 1999 et depuis 2003, le Grand Conseil vaudois a mis un terme au régime des subventions pour l'épuration.**
- ❑ A l'époque, la commune de Mauraz, bénéficiant d'un régime d'épuration individuelle, n'a pas jugé opportun de demander un subventionnement.**
- ❑ Les propriétaires ont alors investi dans des stations individuelles pour répondre aux exigences du service de l'assainissement et pour protéger le Morand et le Veyron.**
- ❑ En 2008, en parallèle aux travaux de la commune de Morges, Mauraz a refait ses réseaux d'eau et technique. Un subventionnement de CHF 200'000 aurait permis d'inclure le réseau communal des EU: par 2 fois nous nous sommes trouvés devant le refus du Canton.**
- ❑ Par la suite nous avons recherché une solution par le biais d'une fusion: les communes voisines sont contactées: refus de ces dernières. Pour L'Isle l'enjeu est le coût de l'épuration.**
- ❑ Plusieurs réunions, fin 2015/début 2016, avec les chefs de services du SCL, de la DGE et du SDT auraient dû trouver une solution, or:**

La « solution » préconisée est inacceptable: la commune dit NON à sa mort programmée.

Les 2 départements d'un commun accord ont décidé que:

- 1) Le Canton ne peut pas se substituer à la commune pour financer ses infrastructures (pas de subventions possibles).
- 2) La commune n'étant pas en mesure de se mettre en conformité avec la loi sur l'épuration des eaux, elle ne peut plus obtenir de permis de construction. Au terme de la durée de tolérance (2026) même les permis d'habiter dans les constructions existantes pourraient être refusés !!!!!
- 3) Selon l'analyse faite par le service des finances communales, Mauraz n'a pas la possibilité de financer son épuration (CHF 800'000.-).
- 4) Après réflexion la seule solution envisagée par le canton est de déclasser la totalité de la commune en «zone hameau ». Dans ce cas l'épuration individuelle pourrait être tolérée mais aucune nouvelle construction ne serait possible.

La municipalité et le Conseil Général de Mauraz refusent le déclassement de la commune en « hameau » et décident d'explorer 2 voies d'action:

I. Intervention Politique: Proportionnalité et égalité de traitement

- 1) La commune de Mauraz EPURE déjà ses eaux usées par des stations d'épurations individuelles, dont certaines du dernier modèle sur le marché.**
- 2) La commune va analyser et publier les résultats de ses rejets et les comparer à ceux des STEP voisines ainsi que ceux de Lausanne.**
- 3) La municipalité, soutenue par quelques députés, trouve totalement disproportionné un investissement de CHF 600 à 800'000.- (plus de CHF 16'000.- /habitant) pour épurer une quinzaine de ménages.**
- 4) Avec CHF 800'000.- (ou CHF 16'000.- par habitant) d'investissement les communes dont l'efficience de l'épuration laisse à désirer pourraient atteindre un impact environnemental autrement plus important.**

Face au refus de la DGE de proposer une solution raisonnable, Mauraz cherche un appui politique pour tenter d'inciter le canton à trouver une solution adéquate au traitement de ses EU. Une solution qui respecte l'environnement et qui fait preuve de bon sens.

Une première piste d'action à discuter avec l'AdCV, ses communes et ses députés serait d'appuyer les deux députés qui nous soutiennent déjà dans cette démarche.

II. La commune se plie aux exigences du Canton

- 1) La commune lance les offres pour un nouveau PGA et PGEE, pré requis du Canton avant d'autoriser le réseau des EU et le pompage vers la STEP de L'Isle.**
- 2) Le PGA doit permettre de nouvelles constructions qui contribuent au financement du réseau EU.**
- 3) Augmentation du plafond d'endettement au-dessus des normes admises (entre CHF 500 et 600'000.-).**
- 4) Recherche de financements alternatifs (crowdfunding), vente des rares biens communaux, campagne de presse, etc.**
- 5) Réduction des investissements (réseau communal minimal, travaux collectifs, etc.). Un mandat dans ce sens a été confié à un bureau d'ingénieurs.**
- 6) Mauraz dispose d'une réserve d'environ CHF 180'000.- pour assurer l'amortissement pendant quelques années, en attendant une fusion inévitable et souhaitée.**

Une deuxième piste d'action à discuter avec l'AdCV et ses communes est d'explorer les possibilités d'un financement solidaire (prêts sans intérêts, dons, etc.) afin d'éviter la mort programmée d'une de leurs consœurs.

Merci de votre attention



Sortie récréative (J. Byrne Garelli)



Lieu des prochaines assemblées générales (J. Byrne Garelli)



Jeudi 16 mars 2017

Jeudi 15 juin 2017

Jeudi 28 septembre 2017

Jeudi 30 novembre 2017



Divers et propositions de l'assemblée

Nouvelle procédure – plaques professionnelles

Problématique :

Contrôles environnementaux par l'UPSA (Union Professionnelle Suisse de l'Automobile) sur délégation de la DGE.

Mêmes contrôles par les communes des entreprises ayant des plaques professionnelles exigées par le SAN.

=> double emploi

Nouvelle procédure – plaques professionnelles

Solution (dès le 1^{er} octobre 2016) :

Tous les contrôles sont effectués par l'UPSA pour la DGE.

Les communes restent les interlocutrices du SAN.

Elles contrôlent les autres domaines (feu, travailleurs, etc.).

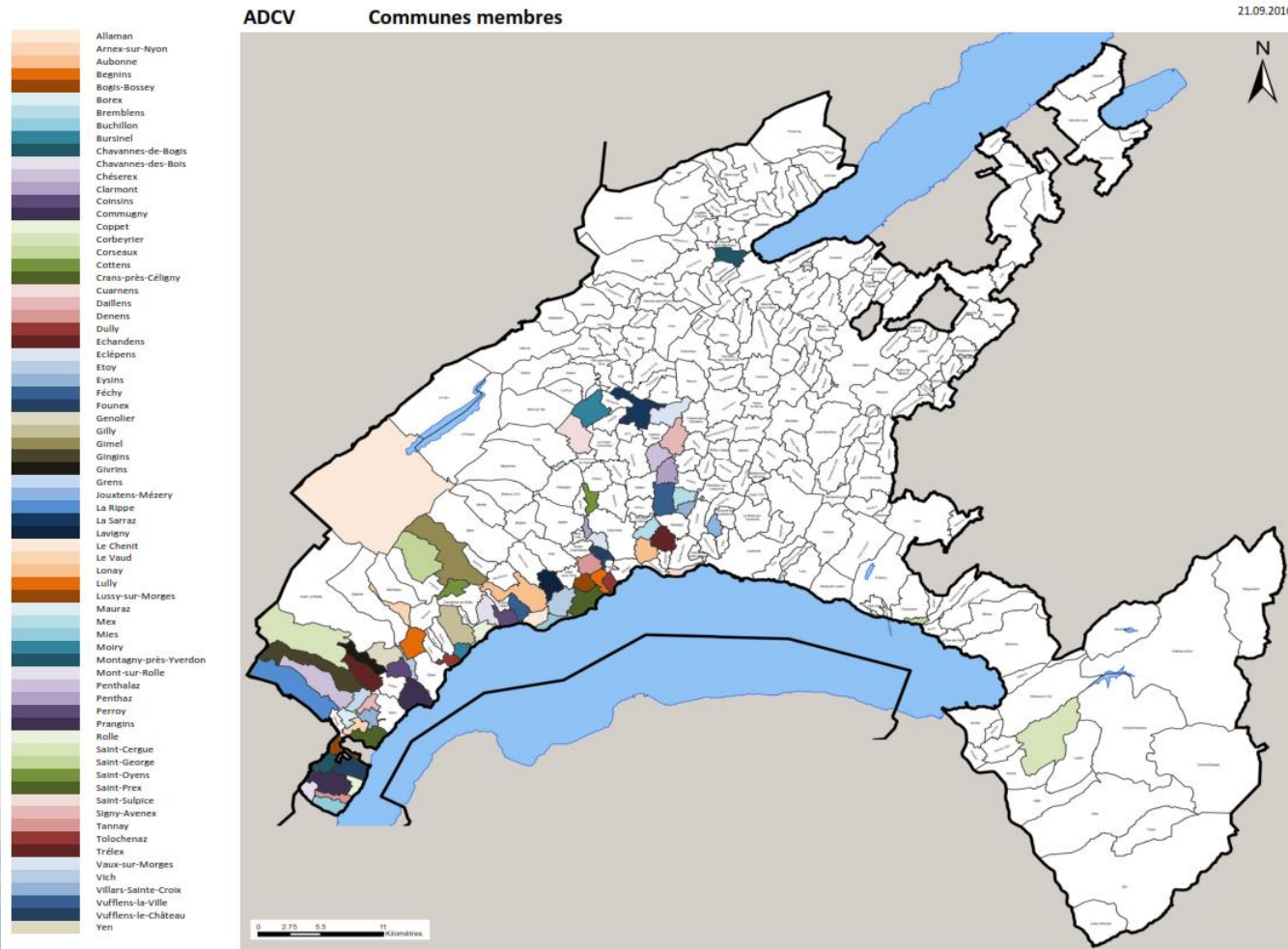
Nouvelle procédure – plaques professionnelles

Solution (dès le 1^{er} octobre 2016) :

Elles sont déchargées des contrôles environnemen-
taux (préavis DGE).

Nouvelle procédure en accord avec l'AdCV, l'UCV et le
SAN.

Nos communes membres





Le mot de M. Serge Roy, Syndic de Jouxtiens-Mézery

Merci de votre attention

Prochaine AG
le 1^{er} décembre 2016
à Saint-Prex

